

# CA OBLIG DIVIDENDES FRANCE (SEPTEMBRE 2024)

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



**BANQUE PRIVÉE**

Éligible à l'Assurance-Vie

Période de souscription  
du 12/09/2024 au 04/11/2024 à 17h,

heure métropole (sauf clôture anticipée ou  
retrait de la commercialisation au gré de  
l'Émetteur, sans préavis)

**TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UNE PROTECTION DU CAPITAL INITIAL<sup>(1)</sup> À L'ÉCHÉANCE ET UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE.**

**CE TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE EST UNE ALTERNATIVE À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ.**

**Éligibilité :** Unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. L'investisseur est informé que Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A. (l'« Émetteur »), Crédit Agricole CIB (Garant de la formule, agent placeur, agent de calcul et agent payeur), Predica (la compagnie d'assurance qui commercialise des contrats d'assurance-vie et des contrats de capitalisation), ainsi que les Caisses régionales du Crédit Agricole Mutuel (les distributeurs), font partie du même groupe et que cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

**Clients :** Ce titre de créance complexe est proposé à des clients de détail comme unité de compte d'un contrat d'assurance-vie.

**Durée d'investissement conseillée :** 6 ans. En cas de revente du titre avant l'échéance, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori pouvant être totale.

**Émetteur et Garant de la formule :** Les titres sont émis par Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A., véhicule d'émission de droit luxembourgeois, offrant une garantie donnée par Crédit Agricole CIB<sup>(2)</sup>. L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.

**ISIN :** FR1CIBLU0457

**VOUS ÊTES SUR LE POINT D'ACHETER UN PRODUIT QUI N'EST PAS SIMPLE ET QUI PEUT ÊTRE DIFFICILE À COMPRENDRE. LES RISQUES ASSOCIÉS À CE PRODUIT SONT DÉTAILLÉS DANS CETTE BROCHURE. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Notations de crédit au 22/08/2024 : Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

# OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) », soit 100 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais sur versements, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.
- Les Taux de Rendement Annuels Bruts mentionnés sont hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
- L'investisseur supporte le risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et le risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Ces Taux de Rendement Annuels Bruts ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.
- Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 100 euros le 04/11/2024 et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 03/01/2031).
- En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès), les Taux de Rendement Annuels Bruts peuvent être supérieurs ou inférieurs (dépendant notamment de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie) à ceux indiqués dans cette brochure. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.
- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une indexation à l'indice CAC 40® Dividend nommé ci-après « l'Indice », représentatif des dividendes bruts détachés par les actions composant l'indice CAC 40® (veuillez vous référer à la page 6 pour la description de l'Indice).

## Points clés

- **La valeur du titre de créance dépend de l'évolution de l'Indice CAC 40® Dividend.**
- **Un objectif de coupon conditionnel acté à l'issue de chaque année**, le coupon conditionnel acté est égal au niveau de l'Indice à la Date de Constatation Annuelle divisé par 7 500. La somme des coupons actés est payée à l'échéance. La somme des coupons conditionnels peut être nulle.
- **Un remboursement de 100,00% du Capital<sup>(1)</sup> à l'échéance** (le 03/01/2031) majoré de la somme des coupons conditionnels<sup>(1)</sup> actés à l'issue des années 1 à 6.

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

## MÉCANISME DE COUPON CONDITIONNEL

### À l'issue des années 1 à 6 :

Chaque année de l'année 1 à 6, à la Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>, un coupon conditionnel est acté, il est déterminé comme suit :

$$\frac{\text{Niveau de l'indice CAC 40® Dividend}}{7\,500}$$

La somme des coupons conditionnels actés à l'issue des années 1 à 6 est payée à l'échéance. La somme des coupons conditionnels peut être nulle (si le Niveau de l'Indice est nul à chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup>).

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

L'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Final<sup>(1)</sup> :

$$100,00\% \text{ du capital initial}^{(2)} \\ + \\ \text{la somme des coupons conditionnels actés}^{(2)} \text{ à l'issue des années 1 à 6.}$$

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

## Avantages

- Chaque année, de l'année 1 (incluse) à 6 (incluse), un coupon conditionnel peut être acté, il est égal au niveau de l'indice CAC 40® Dividend à la Date de Constatation Annuelle divisé par 7 500.
- À l'échéance des 6 ans, l'investisseur reçoit 100,00% du capital initial<sup>(1)</sup> majoré de la somme des coupons conditionnels actés à l'issue des années 1 à 6.

## Inconvénients

- **Le produit présente un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie.** En cas de revente des titres de créance avant la Date de Remboursement Final, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et à un risque de défaut et de faillite de l'Émetteur et / ou du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.
- Selon le niveau de l'Indice aux Dates de Constatation Annuelle aucun coupon conditionnel ne peut être acté.

## Questions / Réponses

### Puis-je revendre CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) avant l'échéance du 03/01/2031 ?

- CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) fera l'objet d'une cotation quotidienne sur Euronext Paris.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

### Comment suivre l'évolution de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) ?

- Le montant du remboursement de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) ne sera connu qu'à la Date de Remboursement Finale de la formule. En cours de vie, elle dépend des conditions de marché du moment et partiellement de l'évolution de l'Indice.
- Toutefois, vous pouvez suivre l'évolution de l'Indice CAC 40® Dividend sur le site internet : <https://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/cac-40-dividend-index-QS0011158118-CACDI-EUR-XPAP/seance>.

Votre conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

# FACTEURS DE RISQUES

Crédit Agricole S.A. recommande, conformément à l'Article 14 du Règlement délégué (UE) 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base. Le produit, en raison de sa nature, est caractérisé par un degré de risque élevé qui est lié notamment aux risques suivants.

**Risque de perte en capital en cours de vie :** L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie, notamment en cas de revente des titres avant l'échéance ou la survenance de certains événements exceptionnels pouvant entraîner un remboursement anticipé des titres à leur juste valeur de marché. Cette juste valeur de marché est déterminée de manière discrétionnaire par l'Agent de Calcul conformément à la Documentation Juridique des titres. Il est alors impossible de mesurer a priori le gain ou la perte, la valeur de marché des titres dépendant alors des paramètres de marché du jour.

**Risque sur le gain ou l'intérêt :** Les titres peuvent ne pas verser de gain ou d'intérêt.

**Risque de crédit sur l'Émetteur et/ou le Garant de la formule :** L'investisseur est exposé au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule, qui peuvent entraîner une perte en capital. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut probable ou certain du Garant de la formule, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer la totalité ou une partie du montant dû par le Garant de la formule ou de recevoir, le cas échéant, un autre instrument financier émis par le Garant de la formule (ou toute autre entité) en remplacement du montant dû. Les titres ne sont couverts par aucun fonds de compensation d'investisseurs. Les titres ne présentent pas de sûreté sur des actifs gagés pour le compte de l'investisseur.

**Risque de marché :** La valeur de marché des titres en cours de vie évolue non seulement en fonction du niveau de l'Indice mais aussi en fonction d'autres paramètres comme par exemple la volatilité de l'Indice, les taux d'intérêt et de la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule. La valeur de marché des titres en cours de vie baisse si les taux d'intérêt augmentent ou si la qualité de crédit de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule se détériore, ce d'autant plus que l'échéance est lointaine. En outre la valeur de marché des titres en cours de vie peut connaître de fortes fluctuations.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit en cours de vie et rendre la revente des titres difficile voire impossible. L'investisseur est alors exposé à un risque de perte en capital partielle ou totale.

**Risque lié à l'inflation :** Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée. Ainsi, une hausse de l'inflation peut entraîner une perte de rendement réel pour les épargnants et les investisseurs. Les taux exprimés dans ce document sont des taux nominaux.

**Par conséquent, la valeur du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice CAC 40® Dividend et connaître de fortes fluctuations et être inférieure au montant de l'investissement initial.**

**Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.**

# PRÉSENTATION DE L'INDICE

## Description

L'Indice CAC 40® Dividend mesure la valeur cumulée des dividendes bruts ordinaires détachés par les actions composants l'indice CAC 40®\* sur l'année civile.

Le niveau de l'Indice est exprimé en points d'indice.

La cotation est calculée, tenue à jour et publiée quotidiennement par Euronext.

Le niveau de l'Indice est remis à zéro chaque année après la clôture du troisième vendredi de décembre.

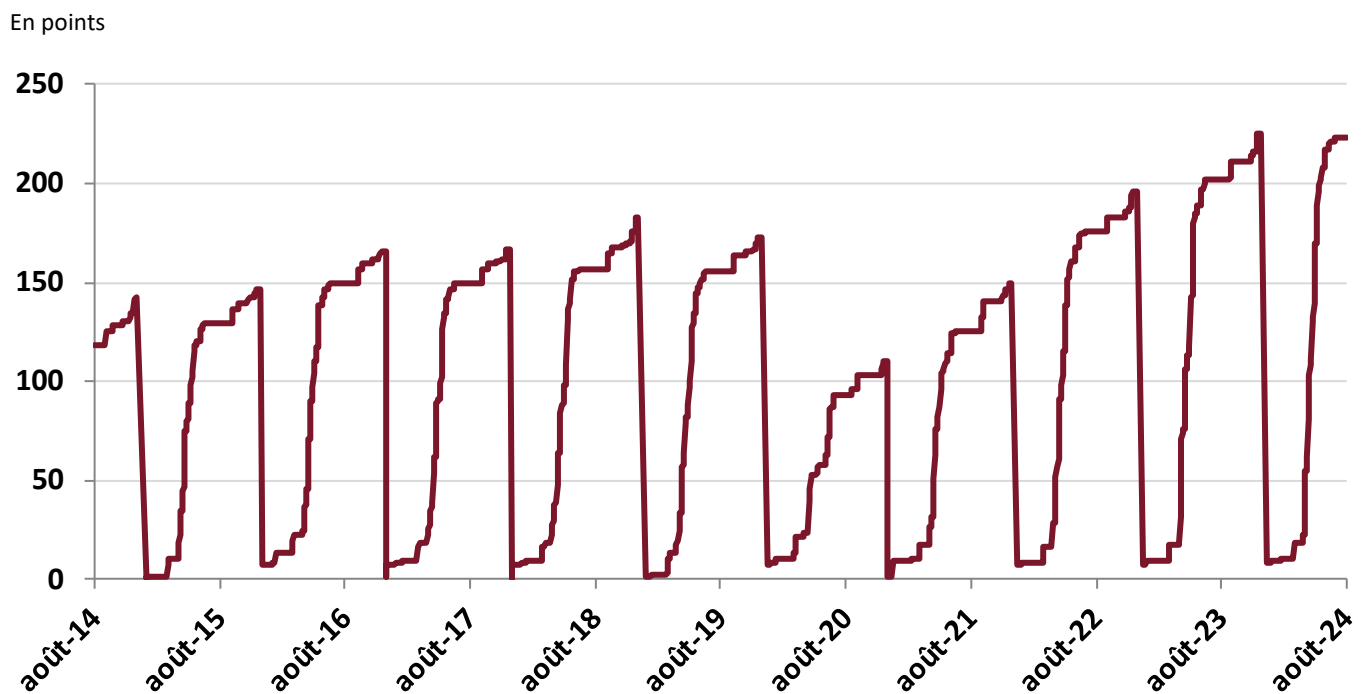
Pour de plus amples informations sur l'Indice, consulter le site <https://live.euronext.com/fr/product/indices/QS0011158118-XP/Market-Information> ou alternativement des médias externes tels que <https://www.boursedirect.fr/fr/marche/euronext-paris/cac-40-dividend-index-QS0011158118-CACDI-EUR-XP/Seance>.

\*L'indice CAC 40® est composé des 40 premières sociétés du marché français, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. L'indice CAC 40® est l'indice de référence du marché actions français.

## Évolution de l'Indice CAC 40® Dividend<sup>(1)</sup>

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

**LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.**



## Valeur cumulée des dividendes bruts ordinaires détachés en points par an<sup>(1)</sup>

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Valeur cumulée des dividendes bruts ordinaires détachés en points	142,26	146,59	166,01	166,43	183,27	172,86	110,54	149,56	196,43	225,01

(1) Sources : Crédit Agricole CIB et Bloomberg, au 21/08/2024.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier.

# ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

## Exemple défavorable

Année	1	2	3	4	5	6
Niveau de l'Indice	0	0	0	0	0	0
Coupon conditionnel acté	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Somme des coupons conditionnels actés						0,00%
Montant du remboursement						100,00%

- À chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup> des années 1 à 6, le niveau de l'Indice est nul. Aucun coupon conditionnel n'est acté.
- **L'investisseur reçoit alors à l'échéance 100,00% du capital initial<sup>(2)</sup>. Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement dans le produit est alors de 0,00%<sup>(2)</sup>.**

## Exemple médian

Année	1	2	3	4	5	6
Niveau de l'Indice	150	200	0	125	0	200
Coupon conditionnel acté	2,00%	2,67%	0,00%	1,67%	0,00%	2,67%
Somme des coupons conditionnels actés						9,00%
Montant du remboursement						109,00%

- À chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup> des années 1 à 6, le niveau de l'Indice varie. Un coupon conditionnel est acté à l'issue des années 1, 2, 4 et 6. La somme des coupons conditionnels actés est égal à 9,00%.
- **L'investisseur reçoit alors à l'échéance 100,00% du capital initial<sup>(2)</sup> majoré de la somme des coupons conditionnels actés, soit au total 109,00% du Capital Initial<sup>(2)</sup>. Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement dans le produit est alors de 1,41%<sup>(2)</sup>.**

## Exemple favorable

Année	1	2	3	4	5	6
Niveau de l'Indice	250	300	350	250	225	275
Coupon conditionnel acté	3,33%	4,00%	4,67%	3,33%	3,00%	3,67%
Somme des coupons conditionnels actés						22,00%
Montant du remboursement						122,00%

- À chaque Date de Constatation Annuelle<sup>(1)</sup> des années 1 à 6, le niveau de l'Indice est positif. Un coupon conditionnel est acté à l'issue de chaque année. La somme des coupons conditionnels actés est égal à 22,00%.
- **L'investisseur reçoit alors à l'échéance 100,00% du capital initial<sup>(2)</sup> majoré de la somme des coupons conditionnels actés, soit au total 122,00% du Capital Initial<sup>(2)</sup>. Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement dans le produit est alors de 3,28%<sup>(2)</sup>.**

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

## Quelles sont les spécificités de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ?

CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance-vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site [www.predica.com](http://www.predica.com).

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) sont effectués sur la base d'un prix de souscription précisé dans la partie « fiche technique » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement. La valeur de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024), prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

**CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule.**

**En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance-vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance.**

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1%, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénarios (à la Date de Remboursement)	Taux de Rendement Annuel brut <sup>(1)</sup>	Taux de Rendement Annuel net
Le 03/01/2031, si le montant du remboursement est égal à 100,00% du capital initial <sup>(1)</sup>	0,00%	-1,00%
Le 03/01/2031, si le montant du remboursement est égal à 109,00% du capital initial <sup>(1)</sup>	1,41%	0,39%
Le 03/01/2031, si le montant du remboursement est égal à 122,00% du capital initial <sup>(1)</sup>	3,28%	2,24%

À partir du 21/08/2024, CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) sera admis aux négociations sur Euronext Paris. L'animation de marché débutera à partir du 22/11/2024. La valorisation de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois d'août : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'Émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

**Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation :** en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance-vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats. **Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024).**

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance-vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance-vie (frais de gestion, frais sur versements/d'arbitrage), et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut de paiement, faillite de l'Émetteur et ou du Garant de la formule ou mise en résolution du Garant de la formule. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.



# FICHE TECHNIQUE

Type	Titre de créance complexe de droit français <b>présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie</b>
Émetteur	Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A., véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule	Crédit Agricole CIB (Moody's Aa3 ; Fitch Ratings AA- ; Standard & Poor's A+ notations en vigueur le 22/08/2024, les agences de notation peuvent les modifier à tout moment). Crédit Agricole S.A. pourra être substitué à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank en qualité de Garant de la formule, sans le consentement des investisseurs.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR1CIBLU0457
Montant de l'émission	120 000 000 €
Éligibilité / cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation
Juridiction / territoire de l'offre au public	Non Applicable
Protection du capital	100% à l'échéance
Valeur Nominale	100 €
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Prix de souscription	Le prix de souscription (exprimé en pourcentage de la valeur nominale) sera de : 99,63% du 12/09/2024 au 20/09/2024 inclus ; 99,88% du 21/09/2024 au 21/10/2024 inclus ; 100,00% du 22/10/2024 au 04/11/2024 inclus.
Période de commercialisation	Du 12/09/2024 au 04/11/2024. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 04/11/2024
Sous-jacent	Indice CAC 40® Dividend (code Bloomberg : CACDI Index)
Date d'Émission	21/08/2024
Dates de Constatation Annuelle	19/12/2025 ; 18/12/2026 ; 17/12/2027 ; 15/12/2028 ; 21/12/2029 ; 20/12/2030
Date de Remboursement Final / Date d'Echéance	03/01/2031
Marché secondaire	Crédit Agricole CIB par l'intermédiaire de Kepler Cheuvreux s'engage à fournir la liquidité quotidienne sur Euronext Paris dans les conditions normales de marché avec une fourchette achat/vente maximum de 1%
Frais	<b>Frais d'investissement</b> : néant <b>Frais de sortie « à l'échéance »</b> : néant <b>Frais du contrat d'assurance-vie</b> : application des frais prévus au contrat d'assurance <b>Commissions incluses dans l'investissement</b> : Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement? » du Document d'information clé de CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024). Les coûts incluent notamment des commissions de distribution. Ces commissions représentent un montant maximum équivalent à 1,50% par an des titres effectivement placés. Plus d'informations sont disponibles auprès du distributeur
Agent de Calcul	Crédit Agricole CIB, ce qui peut être source de conflit d'intérêt
Droit applicable	Droit français
Règlement / livraison	Euroclear France
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs
Cotation	Euronext Paris
Double valorisation	Deux fois par mois par Finalyse (société indépendante, distincte et non liée financièrement à une entité du groupe Crédit Agricole)
Commission de souscription et commission de rachat	Néant / Néant

# AVERTISSEMENT

**Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification de portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. «CA Oblig Dividendes France (Septembre 2024) » présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.**

**Documentation Juridique :** Les éléments ci-dessus ne constituent qu'une synthèse des informations contenues dans (i) le Programme d'Emission de Titres Structurés de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (« Crédit Agricole CIB ») et ses filiales en date du 11 juillet 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la « CSSF ») au Luxembourg complété de ses suppléments (le cas échéant) (ensemble le « Prospectus de Base ») et (ii) les Conditions Définitives relatives aux Titres (qui ensemble avec le Prospectus de Base constituent la « Documentation Juridique » des Titres). En cas de divergence entre le présent document et la Documentation Juridique, cette dernière prévaut. Le Prospectus de Base est disponible sur le site : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram> et sur le site de la Bourse de Luxembourg : [www.luxse.com](http://www.luxse.com). À la demande de l'Émetteur, la CSSF a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France (« AMF ») un certificat attestant que le Prospectus de Base a été rédigé conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le « Règlement Prospectus »). **L'approbation du Prospectus de Base par la CSSF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.**

**Disponibilité de la Documentation Juridique :** Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique ainsi que le Document d'Information Clé avant toute souscription et à considérer la décision d'investir au regard des informations qui y sont reprises. Ils sont disponibles auprès du distributeur et sur les sites internet suivants :

Prospectus de Base : <https://www.documentation.ca-cib.com/IssuanceProgram/DownloadDocument?id=306e3500-9836-44cb-95ee-7ce69b754798>

Conditions Définitives : [www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR1CIBLU0457.pdf](http://www.documentation.ca-cib.com/PublicFinalTerm/DownloadDocument?fileName=FT-FR1CIBLU0457.pdf)

Document d'Information Clé : [www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR1CIBLU0457.pdf](http://www.documentation.ca-cib.com/Kid/DownloadDocument?fileName=KID-FR1CIBLU0457.pdf)

**Absence d'offre de contracter :** Ce document à caractère promotionnel (le « Document ») ne constitue pas une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation de la part de Crédit Agricole CIB ou de l'Émetteur en vue de l'achat ou de la vente du ou des produits qui y sont décrits. Les informations contenues dans le Document sont communiquées à titre purement indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. Les informations contenues dans le Document sont basées sur des sources sérieuses, réputées fiables. Elles sont sujettes à des modifications, notamment en fonction des fluctuations de marché. L'information contenue dans le Document ne saurait constituer une prévision des résultats futurs.

**Commercialisation dans le cadre du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation :** Le produit décrit dans le Document est proposé dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation (le « Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation »), ledit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance-Vie ou de Capitalisation. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance.

Les Contrats d'Assurance-Vie ou de Capitalisation sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

**Compatibilité d'investissement :** Avant tout investissement (direct ou indirect) dans le produit, vous devez examiner la compatibilité d'un investissement dans le produit au regard de votre propre situation financière et patrimoniale et de votre objectif d'investissement ; vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Les investisseurs sont groupés de plein droit pour la défense de leurs intérêts communs en une masse représentée par des personnes visées dans la Documentation Juridique.

**Restrictions générales de vente :** Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. **IL APPARTIENT À TOUTE PERSONNE QUI SOUHAITE INVESTIR DANS CE PRODUIT DE S'ASSURER QU'ELLE EST AUTORISÉE À INVESTIR DANS CE PRODUIT.** Ce Document n'est pas destiné à être distribué aux Etats-Unis et/ou à des US Persons (au sens de la Regulation S) ou dans des Etats où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent Document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

**Agrément / Mentions Légales :** Crédit Agricole CIB est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), l'ACPR et par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en France.

**Avertissement sur l'Indice :** Euronext N.V. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre des Titres. Euronext N.V. ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis-à-vis des tiers en cas d'inexactitudes des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

**AVERTISSEMENT** : Cette communication à caractère promotionnel, nécessairement simplifiée et non contractuelle a été réalisée par Crédit Agricole CIB. Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

**Émetteur** : Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A. - Société Anonyme à durée illimitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B224538, siège social : 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

**Garant de la formule** : Crédit Agricole CIB - Société Anonyme au capital de 7 851 636 342 euros - Siège social : 12, place des États-Unis, CS 70052, 92 547 Montrouge Cedex, France – Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 304 187 701

Les contrats d'assurance-vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est situé au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital. Les contrats d'assurance-vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



**BANQUE PRIVÉE**

